

*En déclaration liminaire, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUipp-FSU ont fait lecture d'un courrier commun qu'ils ont envoyé à la directrice de l'AEFE le 25 février 2015 :*

Madame la directrice,

Les personnels de l'AEFE se sont **fortement mobilisés lors des élections professionnelles** du 4 décembre dernier. Par leur vote, ils ont exprimé leur attachement à la représentation en instance, à l'importance du travail des élu-es, et à un dialogue social de qualité entre l'Agence et les organisations syndicales représentatives.

**Malheureusement, le dialogue social tel qu'il est pratiqué actuellement à l'AEFE n'est pas à la hauteur des attentes des personnels. La fin de mission anticipée de notre collègue résident à Rio et le non renouvellement de détachement de quatre résidents dans le second degré ont suscité une vive émotion dans le réseau.**

Plusieurs actions ont été engagées : mouvement de grève FSU du 3 février, pétition SNES/SNUipp, intervention d'élus de l'étranger, demandes d'explications, blogs, articles de presse... Enseignants, élus, parents d'élèves, associations ou même partis politiques ont manifesté leur désapprobation, tout en s'inquiétant de l'état d'esprit actuel de l'agence dans la gestion de ses personnels et des mesures arbitraires dont l'établissement public était jusque-là épargné. Tous vous demandent de revenir sur ces décisions et de reconsidérer la situation des personnels frappés de fin de mission ou de non renouvellement/contrat.

**D'autre part, il est urgent de redonner toute sa place au dialogue social à l'agence, dans les établissements comme en centrale.**

**Face à l'autoritarisme de certains proviseurs ou organismes gestionnaires rétifs à la présence syndicale dans leurs établissements, les syndicats de la FSU attendent également des engagements concrets de votre part :**

**dans les établissements :**

- de respecter les personnels et leurs droits syndicaux (notamment le droit de grève et le droit de se réunir) ;
- de mettre fin aux entraves à l'exercice du droit syndical ;
- de favoriser un fonctionnement démocratique des établissements : d'être à l'écoute des personnels, de respecter les procédures et les instances de décision ; la réactualisation en ce sens d'un texte « vie scolaire » est indispensable.
- de mettre fin aux injonctions, aux menaces et aux pressions hiérarchiques de toutes sortes ;
- de faire appliquer les textes garantissant les droits des personnels ;
- d'en finir avec l'utilisation abusive des fins de mission et des non renouvellements ;
- d'en finir avec la constitution de dossiers administratifs dans le dos des agents.

L'action 70 du plan d'orientation stratégique de l'AEFE préconise « la mise en œuvre d'un dialogue social constructif avec les représentants des personnels ». L'élaboration d'un texte de cadrage (note ou circulaire) à l'attention de tous les établissements du réseau s'avère nécessaire afin de mettre un terme aux dérives constatées et de poser les bases d'un dialogue social renouvelé.

**en centrale :**

- d'avancer concrètement, dans le cadre des réunions de dialogue social, et des groupes de travail sur les demandes syndicales, comme l'extension des droits des personnels à l'étranger (résidents, recrutés locaux) ou la revalorisation de l'avantage familial ;
- de donner des suites concrètes aux engagements pris dans les instances, notamment en comité technique (avantage familial, établissements homologués...);
- de reconnaître enfin que les conditions de travail des détachés du réseau sont dans le périmètre du CHS-CT.

Madame la directrice, vous avez manifesté, par votre présence aux opérations de dépouillement, un grand intérêt pour les élections professionnelles du 4 décembre dernier. A l'occasion de ce nouveau mandat confié aux commissaires paritaires, **il est urgent de repenser la conception du dialogue social qui nous paraît bien éloignée des intérêts du service public d'éducation à l'étranger.**

le SNES-FSU HDF, le SNEP-FSU et le SNUipp-HDF

### Ordre du jour du CT du 3 mars 2015

1. Mise à jour des arrêtés de création du CHSCT et du CAS
- 2.. Suivi de CT : avantage familial, bilan recrutement résidents, TNR du réseau, changement de corps/discipline, conférence des moyens et des ressources/détachement, extension d'indemnités, extension des droits
- 3 . Carte des emplois : 2015-2016 3e phase
4. Application à l'Agence du décret MEN relatif aux obligations de service
5. Dialogue social à l'AEFE suite au mouvement de grève du 3 février 2015
- 6 . Avenir du réseau AEFE
7. Questions diverses : Kyoto, Allemagne, Mexico, Russie, Maroc



# ORDRE DU JOUR DU CT DU 3 MARS 2015

## 1. Mise à jour des arrêtés de création du CHSCT et du CAS

### Le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).

L'Agence nous présente un nouvel arrêté de mise à jour du comité hygiène, sécurité et conditions de travail rattaché au comité technique d'établissement public.

Le SNES présente deux modifications ayant trait à la formulation de la composition de l'instance. L'Agence accepte de les prendre en compte.

Sur le fond l'Agence ne change rien par rapport à l'arrêté de création de 2008. Encore une fois, le SNES considère que la définition du périmètre donnée dans l'article 1 par l'Agence est trop limitative : les personnels détachés employés par l'Agence dans ses établissements ne sont toujours pas concernés malgré nos nombreuses interventions. La souffrance au travail, les pressions de tout ordre, les incidences des méthodes de travail et des évolutions technologiques sur les personnels ne doivent pas échapper au champ de compétence de ce CHSCT. Compte tenu de notre demande de prise en compte des personnels et devant l'unanimité des représentants des personnels, l'Agence décide de proposer un nouveau texte sous 15 jours/ 3 semaines par saisie directe. Nous ne laisserons pas passer un texte qui ne respecterait pas les droits des personnels.

### Le comité d'action sociale (CAS)

L'Agence parle d'un texte dont nous ne disposons pas. A propos de ce comité, on nous parle de modifications « mineures » concernant la procédure de nomination des représentants du personnel par une décision de la directrice, en lieu et place d'un arrêté actuellement. Dans ces conditions, le SNES estime que le vote doit être repoussé. Il sera donc présenté ultérieurement.

## 2. Suivi de CT

### a. Avantage familial (AF)

Publication des arrêtés (niveau d'AF et DPI)

Sur la publication des arrêtés (mise à jour rentrée 2014, arrêté droits de première inscription), le SNES reçoit la même réponse à sa nième demande. « Des raisons techniques font que toujours pas de publication, l'Aefe fait de son mieux etc.. ». La directrice a bien précisé que c'était un dossier prioritaire, qui serait évoqué en préparation du CA le 04.03. Elle a ajouté qu'il « ne s'agissait pas de mettre en difficulté les personnels ». C'est pourtant bien la réalité du terrain ! **Aucune raison de fond, nous l'avons rappelé, pour que les personnels soient ainsi pénalisés.** Certains font par ailleurs l'objet de pression des administrations locales car ils suivent, en toute logique, les consignes syndicales des syndicats de la FSU. Revenons à quelques précisions.

Dès la fin août 2014, ne voyant pas de nouveau sur la publication de l'arrêté avantage familial pour l'année scolaire 2014-2015, le SNES-FSU a précisé à la Directrice de l'AEFE :

• **qu'il était hors de question que les personnels résidents paient sur la base de sommes qu'ils ne touchent pas.**

• **que dans le meilleur des cas, les collègues paieront suivant notre consigne syndicale, sur la base des frais de scolarité de l'année précédente** (car ils touchent un avantage familial sur cette base).

• que des solutions devaient rapidement être trouvées et des consignes données dans les établissements.

Dès fin août, le SNES a évoqué la solution d'un **arrêté différentiel**, en plus de celui de base. En effet, quand l'arrêté 2014-2015 sera enfin publié, il ne sera pas rétroactif. Les collègues auront

donc perdu les sommes ajustées à la hausse depuis septembre 2014 (date des augmentations des frais de scolarité pour le rythme nord). Un arrêté différentiel permettrait, à sa publication, de verser la différence des sommes dues aux collègues entre ce qu'ils ont touché depuis le 01.09.14 et ce qu'ils auraient dû toucher, compte tenu des augmentations de frais de scolarité. Au CT, l'AEFE a fait mine de découvrir cette solution sur une remarque du SNUipp-FSU, c'est bien le signe du peu d'attention portée à nos propositions !

Concernant les DPI, la situation est la même. Le principe de gratuité des DPI pour les personnels résidents, obtenu par les syndicats de la FSU, s'applique toujours et le SNES-FSU est intervenu cette année sur plusieurs situations qui faisaient problème dans les établissements, notamment dans les conventionnés. L'AEFE a toutefois donné une précision supplémentaire à la source du blocage, qui est que le MAE souhaite un versement sur 36 mois, pour l'inscription des DPI dans un arrêté.

**Le SNES-FSU a également annoncé qu'en l'état, et dans la situation de blocage actuelle, la consigne syndicale de ne pas payer la différence, ne pouvait qu'évoluer en une consigne de ne payer aucun frais de scolarité. Affaire à suivre avec les collègues, cela n'a que trop duré.**

Problématique des villes ayant différents établissements

C'est une question sur laquelle nous revenons, l'AEFE n'ayant pas donné suite à nos échanges du CT de décembre, et ce contrairement aux engagements alors donnés. Interrogée, l'Agence précise qu'en l'état actuel, une solution coûterait 330 000€ à l'AEFE. Sur l'exemple de Londres, le SNES intervient pour dire que, si la contrainte du décret 2002-22 existe et que l'établissement de référence pour l'AF est Charles de Gaulle (CDG), **cette contrainte doit évoluer**. En l'attente, les personnels attendent des solutions. Nous avons avancé la **possibilité d'une exonération de la différence de frais de scolarité** (ex CFBL conventionné où les frais sont plus élevés, et CDG). Techniquement, cette solution ne pose aucun problème pour l'établissement conventionné, à condition d'être cadrée pour les personnels résidents de l'établissement. Une autre solution consisterait à **prendre en priorité les enfants de résidents CFBL à CDG**, dans la mesure où les collègues reçoivent un AF sur la base de CDG. En l'état, la situation ne peut continuer et doit évoluer en prenant compte les difficultés des personnels de l'AEFE, agents du réseau.

#### **b. Bilan du recrutement des résidents**

L'Agence reconnaît 100 postes vacants non pourvus à la rentrée 2014 parmi lesquels 38 en raison de refus de détachements. Hormis cette question du détachement qui relève de procédures trop tardives selon les critères du MEN, il faut remarquer que ces postes se concentrent dans des zones dites difficiles comme l'Afrique subsaharienne. Or l'Agence affiche en liaison avec le MAEDI une priorité pour les pays émergents asiatiques, les pays du proche et du Moyen Orient, et les pays de l'espace francophone. Si l'on constate dans la carte des emplois que les deux premières priorités sont respectées, il n'en est pas de même pour la dernière. Malgré les demandes du SNES, l'Agence ne propose pas de création de postes d'expatriés dans cette zone alors que ce serait la solution pour pallier aux problèmes d'attractivité dus à l'insécurité dans la zone sahéenne et aux problèmes sanitaires en Guinée (épidémie d'Ebola).

#### **c. Point sur les titulaires non résidents (TNR) du réseau et MAGE**

On nous explique que l'outil de gestion des personnels (MAGE) ne permet pas de compiler le nombre de TNR sur le réseau mais que l'Agence affine...

Nous faisons remarquer que ce logiciel pose de nombreux problèmes notamment sur les saisies de déclaration de services déclenchant le paiement des heures supplémentaires années et des parts modulables de l'ISOE, nous demandons s'il ne serait pas pertinent de changer de logiciel.

On nous répond que le logiciel est spécifique à l'Agence et a nécessité 10 années d'aménagements, qu'il a été considéré comme remarquable par un audit externe, mais que, par contre, le fonctionnement est lié à la fiabilité des données envoyées par les établissements. Tout ceci n'est pas de bon augure pour la mise en place technique des paiements des nouvelles indemnités liées aux missions complémentaires !

#### **d. Conférence des moyens et des ressources/détachements**

Par une réunion interministérielle du 20 novembre entre le MAEDI (ministère des affaires étrangères et du développement international) et le MEN était créée une conférence des moyens et des ressources conjointe aux deux ministères et à laquelle participent l'AEFE et la MLF. Cette conférence doit avoir lieu une fois par an pour préparer la rentrée suivante. Au dernier comité technique de décembre, on nous avait indiqué qu'elle se réunirait pour la première fois fin janvier pour aborder la rentrée 2015. Au cœur de cette réunion se trouve naturellement la question des détachements de plus en plus aiguë pour le MEN qui gère des ressources humaines de plus en plus rares au regard des besoins en France ! Nous l'avons dit plus haut, cette année l'Agence a dû faire face à 38 refus de détachement. Or on nous annonce à ce CT du 3 mars que la conférence n'a toujours pas eu lieu et que les deux ministères sont toujours à la recherche d'une date ! C'est problématique quand on sait que la date limite de détachement pour le MEN est le 31 mars alors que les opérations de recrutement de l'Agence peuvent se poursuivre bien au-delà. Les besoins de l'AEFE doivent être reconnus par le MEN qui, à son tour doit pouvoir gérer de manière prévisionnelle les détachements. Souhaitons dans l'intérêt des personnels que cette réunion se tienne dans les meilleurs délais.

#### **e. Extension d'indemnités spécifiques : enfin ... mais à étendre !**

Depuis la sortie du décret 2002-22 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger, le SNES ne cesse de revendiquer CT après CT que les indemnités CO-PSY, documentalistes et CPE soient versées aux intéressés comme il se doit. Les CO-PSY et les documentalistes seront satisfaits par la parution prochaine d'un texte au JO mais pas les CPE. Le Secrétaire général nous avait pourtant assuré qu'en scindant les demandes, il pourrait avancer plus vite. Il n'en a rien été. Cela fait maintenant bientôt 13 ans que les CPE du réseau attendent cette indemnité. Le SNES présentera de nouveau cette demande au prochain CT de juin !

#### **f. Extension des droits**

Dans le cadre des différentes réunions de dialogue social, nous portons, avec les autres syndicats de la FSU, des demandes d'extensions de droits pour les agents détachés auprès de l'AEFE. Nous avons demandé que soient traitées en priorité 4 d'entre elles : le mi-temps thérapeutique, le congé longue maladie et longue durée, le congé parental ainsi que le congé de formation. Il s'agit de rendre ces dispositifs compatibles avec la position de détachement à l'AEFE et donc de ne plus imposer une réintégration de l'agent pour pouvoir en bénéficier. L'Agence se dit attentive aux propositions visant à l'amélioration des conditions d'exercice des agents détachés mais rappelle que ces conditions ne sont pas identiques à celles des agents en activité en académie. Un relevé de conclusions de la dernière réunion de dialogue social doit être présenté prochainement, tout comme une étude de faisabilité et un calendrier de travail. Nous continuerons à porter avec détermination ces revendications essentielles pour les personnels détachés.

#### **h. Ecole française de Benidorm**

C'est un établissement de la MLF conventionné avec l'AEFE. Un poste AEFE résident (directrice) est susceptible d'être vacant. 55 élèves y sont scolarisés cette année (- 10 par rapport à l'an dernier). L'établissement est très proche d'Alicante. La fermeture de l'école n'est pas envisagée pour la rentrée prochaine et l'Agence estime qu'il ne lui appartient pas de se prononcer.

### 3. Carte des emplois : 2015-2016 : 3ème phase.

## AFRIQUE

### AFRIQUE DU SUD Joburg J Verne

Glissement d'un poste résident de Lettres vers Lettres modernes

### GABON Libreville Blaise Pascal :

Glissement d'un poste résident de Technologie vers Mathématiques

Glissement d'un poste résident de Secrétariat vers Économie et Gestion

### GUINEE Conakry A Camus

A la nouvelle demande de création d'un poste expatrié Lettres l'Agence répond qu'il n'y a pas de support et prétend qu'on ne peut pas nommer 2 expatriés dans la même discipline, dans le même établissement ! La réalité en lettres est que sur les 3 postes de résidents, 1 est vacant depuis 2 ans et 2 sont susceptibles d'être vacant à la rentrée 2015. Enfin à ce jour un seul dossier de candidature a été reçu. Dans ce pays francophone frappé par l'épidémie d'Ebola, les candidatures ne se bousculent pas, pour autant l'Agence maintient des positions strictes de refus de créations de poste même si elles sont en contradiction avec les instructions du MAE.

**TCHAD** : Le SNES revient sur la situation de l'établissement de N'Djamena où l'Agence a fermé sèchement un poste de CPE au CT de décembre. Dans cet établissement deux postes susceptibles d'être vacant (anglais et SES), n'ont pas du tout de candidats, et le 3° vacant en histoire/géographie est sollicité par 3 dossiers. Le manque d'attractivité est flagrant là aussi mais rien n'est prévu par l'Agence pour y faire face.

**Bilan second degré**  
**Fermeture expatrié\_ : 0**  
**Ouverture expatrié\_ : 0**  
**Fermeture résident\_ : 0**  
**Ouverture résident\_ : 0**  
**Bilan\_ : 0 expatrié/ 0 résident**

## AMERIQUES

**CANADA – Montréal** : fermeture d'un poste d'Expatrié administratif coordonnateur réseau AEFÉ. Nous avons demandé des éclaircissements sur les fonctions exercées par cet expatrié ; il s'agissait d'un coordonnateur créé pour les bourses scolaires et la PEC (gratuité Sarkozy).

**CHILI – Santiago** : fermeture d'un poste d'Expatrié administratif coordonnateur réseau AEFÉ. Nous avons demandé des éclaircissements sur les fonctions exercées par cet expatrié ; même réponse, il s'agit d'un coordonnateur pour les bourses scolaires et la PEC (gratuité Sarkozy).

Le SNES demandait la création d'un Résident en Physiques-Chimie et un autre en anglais. L'Agence répond qu'elle est contrainte par le plafond d'emploi.

**COLOMBIE – Bogota** : Création d'un poste d'EMCP2 Zone en Histoire-Géographie.

**COLOMBIE – Cali** : Création d'un poste de Résident CPE demandée par le SNES. Nous avons interrogé l'Agence sur la lettre de mission de ce poste de Résident car il semblerait que ce collègue ait également à assurer les fonctions de Proviseur Adjoint, ce qui ne nous semble pas normal pour un collègue résident. Nous l'avons signalé en expliquant qu'il nous semblerait plus logique qu'un poste d'Expatrié soit créé pour assurer ces fonctions.

**GUATEMALA – Guatemala ciudad** : Glissement d'un poste de Résident Anglais à un poste de Résident Mathématiques. C'est plus conforme au vote du Conseil d'établissement qui avait proposé la création d'un poste de résident en mathématiques.

**NICARAGUA – Managua** : Création d'un poste de Résident Mathématiques-Sciences physiques. La section de Managua avait fait remonter des besoins pour un poste de Résident soit en Mathématiques soit en Physiques-chimie dans le but d'encadrer en sciences la série S étant donné que l'établissement est en voie d'homologation. Le SNES a souligné le manque de clarté dans la publication du poste de la part de l'Agence, en effet il n'existe pas de certifié ou d'agrégé bi-valant de Maths-Sciences physiques.

**VENEZUELA – Caracas** : Suppression d'un poste de Lettres modernes dans le secondaire.

**Bilan second degré**  
**Fermeture expatriés : 5**  
**Ouverture expatriés : 2**  
**Bilan Expatriés : -3**  
**Fermeture résident : 0**  
**Ouverture résident : 5**  
**Bilan Résidents : + 5**

## **MAGHREB-OCEAN INDIEN**

Le secteur est constitué de 47 établissements dont 38 EGD et 9 conventionnés dans 9 pays. Des effectifs importants 31369 élèves avec une évolution positive dans le Maghreb +2,5 % mais une diminution notable dans l'océan indien et notamment à Madagascar. Dans l'ensemble de la zone ce sont surtout les effectifs dans le primaire qui sont à la hausse. Trois zones de mutualisations, 1545 personnels détachés dont 223 expatriés, 1322 sont résidents avec 63 % pour le 1er degré, 33 % pour le second degré et 3 % pour les résidents administratifs. 289 postes sont susceptibles d'être vacants, 219 vacants soit 75 % des postes à pourvoir. Nous procéderons à 5 fermetures et 3 ouvertures.

### **MAROC Casablanca Lycée Lyautey :**

Fermeture d'un poste d'administratif (C).  
Fermeture d'un poste d'expatrié CPE.  
Ouverture d'un poste de résident CPE.

### **MAROC Rabat Lycée R.Descartes :**

Fermeture d'un poste d'administratif (C) au service des examens.

### **TUNISIE Tunis Lycée P.M.F :**

Fermeture d'un poste d'administratif.  
Fermeture d'un poste résident d'Italien,  
Glissement d'un poste de résident d'Arts plastiques vers poste de résident d'Arabe,

Le SNES fait remarquer que la suppression du poste expatrié de CPE pose problème car à Lyautey le CPE est tout de même un collaborateur direct du proviseur et avec l'ouverture du collège (2000 élèves) cela ne va pas aller sans poser des difficultés.

L'Agence répond que l'arbitrage local est justifié par la possibilité de recruter des personnels de qualité et qu'il y aura des actions de formation fléchées vie scolaire.

Le SNES interpelle l'AEFE sur le décalage des propositions faites dans les CE localement et présentées comme la volonté de l'Agence et la présente carte des emplois. Le SNES rappelle que le CE a voté contre toutes les suppressions proposées.

Malgré l'agitation locale orchestrée par l'administration du lycée de Marrakech, aucun changement n'est à noter sur la carte des emplois.

Nous avons demandé des précisions sur les demandes de créations en mathématiques au LPV de Meknès ainsi qu'en anglais au collège A.France (Casablanca) et au lycée Lyautey en insistant sur le fait que ce sont des créations qui permettront le retour de collègues actuellement stagiaires et que cela va dans le sens de l'excellence prônée par l'AEFE. Ces collègues qui ont fait des efforts pour préparer, passer et réussir les concours doivent être accompagnés dans cette démarche de retour.

L'AEFE répond que ces collègues auront la possibilité de postuler et qu'il est dans sa logique de tout faire pour faciliter le retour de ces collègues.

Le SNES interpelle l'Agence sur la fermeture du poste d'Italien à Tunis au lycée Pierre Mendès France. Le choix fait par l'équipe a été de fermer ce poste car les effectifs sont réduits.

L'AEFE répond que le vivier existe localement et que cela permet de créer un poste de plus pour des retours de concours nombreux dans le premier degré ce qui va dans le sens de l'encouragement à la certification des personnels.

**Fermeture expatrié : 1**  
**Ouverture expatrié : 0**  
**Fermeture résident : 4**  
**Ouverture résident : 2**  
**Bilan : -1 expatrié/ -2 résident**

## **ASIE-MOYEN ORIENT**

### **EMIRATS ARABES UNIS- DUBAI – Lycée Georges Pompidou**

Trois ouvertures de postes de résident en arabe, en sciences physiques et en EPS. L'Agence évoque une nouvelle augmentation des effectifs cette année ( + 250 élèves dont 180 français)

### **INDE-PONDICHERY- Lycée français**

Suppression d'un poste de résident en mathématiques. L'Agence se justifie en avançant que l'établissement a perdu la moitié de ses effectifs depuis 2002. L'équilibre financier de l'établissement est mis en péril de ce fait. Le SNES a dénoncé une forme d'acharnement sur cet établissement qui mériterait au contraire d'être aidé compte tenu de ses difficultés.

### **IRAN-Téhéran**

Ouverture d'un poste de résident en histoire-géographie en raison d'une montée des effectifs et d'un problème de vivier.

### **ISRAEL-TEL-AVIV Collège Chagal**

Ouverture d'un poste d'expatrié principal pour professionnaliser la gouvernance et anticiper l'augmentation des effectifs selon l'Agence.

### **JAPON-TOKYO Lycée franco-japonais**

Ouverture d'un poste de résident en lettres pour répondre à une montée des effectifs ( + 100 cette année) et à une résidentialisation.

### **LIBAN- Lycée franco-libanais**

Glissement d'un poste de résident en lettres modernes vers résident histoire-géographie. Justifié selon l'Agence parce que le poste de lettres n'était pas pourvu à la rentrée. Ensuite le nombre de détachés en histoire-géographie est insuffisant au regard du développement de la section internationale.

### **QATAR-Doha Lycée Bonaparte**

Ouverture d'un poste de résident en histoire-géographie. Demande déjà portée en 2013 et due à l'absence de vivier local.

### **SINGAPOUR – Lycée français**

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques et d'un poste de résident en sciences physiques. L'établissement voit ses effectifs monter et prévoit dans son projet immobilier la prise en compte à terme de 3500 élèves.

### **VIET-NAM – HO CHI MINH VILLE**

Ouverture d'un poste de résident documentaliste. Cela correspond à un départ de recruté local et à une volonté de pérenniser ce poste dans l'établissement.

**Bilan second degré**  
**Fermeture expatrié : 0**  
**Ouverture expatrié : 1**  
**Fermeture résident : 1**  
**Ouverture résident : 9**  
**Bilan : +1 expatrié/ +8 résidents**

## **EUROPE**

Quelques chiffres sont donnés sur le secteur Europe :

67 établissements en gestion directe ou conventionnés, 51000 élèves sur ces établissements, 2102 personnels détachés dont 1889 résidents et 219 expatriés ; pour le mouvement résident 2015, 88 postes sont vacants et 190 sont susceptibles d'être vacants.

**BELGIQUE-Bruxelles** : fermeture d'un support de résident administratif catégorie B.

**ESPAGNE – Madrid** : un support de résident en espagnol devient lettres.

**ITALIE – Milan** : Fermeture d'un support de résident en SVT. Nous contestons ce choix en rappelant que le Conseil d'établissement a voté contre cette fermeture, qu'il y a déjà trois fermetures de supports de résidents depuis 2012 et que les effectifs sont stables, voire en hausse cette année. On répond que la suppression est justifiée par un taux de 15,7 élèves par enseignant détaché au lycée Stendhal de Milan. Nous en profitons pour mettre en avant les limites de cet indicateur : nous n'avons pas de vision globale de ces taux sur l'ensemble des établissements, ils sont dépendants du nombre d'élèves par classes, ils ne distinguent pas les différentes matières enseignées. On nous répond qu'on n'a pas les moyens d'affiner cet indicateur !



**PAYS-BAS - La Haye** : fermeture d'un support de résident en histoire-géographie. Nous demandons des explications sur cette fermeture, la réponse a le mérite d'être claire : « pas de langue de bois ! Cette fermeture se fait dans le cadre du redéploiement des supports. »

**POLOGNE – Varsovie** : un support de résident en anglais passe en EPS.

**ROYAUME UNI – Londres Charles De Gaulle** : suppression d'un support résident administratif de catégorie A.

**SERBIE – Belgrade** : un support de résident de lettres modernes devient lettres.

**Bilan second degré**  
**Fermeture expatrié :1**  
**Ouverture expatrié :0**  
**Fermeture résident :5**  
**Ouverture résident\_ :0**  
**Bilan : -1 expatrié/ -5 résidents**

**Bilan total second degré :**

**Fermeture expatrié\_ :6**  
**Ouverture expatrié\_ :2**  
**Fermeture résident\_ :10**  
**Ouverture résident\_ :13**  
**Bilan : -4 expatrié/ +3 résidents**

#### **4. Application à l'Agence du décret MEN relatif aux obligations de service**

Le SNES interpelle l'Agence sur la mise en œuvre à l'Agence du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. L'Agence nous indique que l'indemnité de mission particulière sera identique à celle mise en place par les textes du MEN. Elle affirme qu'il faudra modifier la définition des missions spécifiques des EMCP2 en conséquence. Le SNES estime qu'il faudra un suivi très attentif car l'application des textes MEN à l'Agence passe par une modification du décret 2002-22 sur les traitements des détachés or quand on constate les énormes difficultés et le temps qu'il a fallu pour modifier le dit décret afin d'intégrer les indemnités CO-PSY et documentalistes, on ne peut que s'inquiéter !

#### **5. Dialogue social à l'AEFE suite au mouvement de grève du 3 février 2015**

Sans alourdir le compte rendu d'un point qui a été longuement évoqué (et pour cause!), le SNES-FSU est revenu sur cette pratique qui, selon nous, ne convenait pas. Dans un premier temps, l'Agence fait la liste des groupes de travail (GT) et autres lieux d'échanges, pour mettre en avant les bonnes pratiques de dialogue social. Nous avons donc répondu sur deux angles. Premièrement nous ne nions pas que les GT permettent des échanges ouverts et certains dossiers avancent. Il n'en demeure pas moins que nous avons dénoncé l'arbitraire sur les cas de fin de mission anticipée (1er degré) et non renouvellement de détachement (4 cas validés, second degré). Pour nous, ce qui est grave et doit changer, c'est quand l'AEFE, en la personne de la directrice, valide des procédures de non renouvellement de détachement, alors que les règles de l'AEFE elle-même n'ont pas été respectées. L'arbitraire, c'est de valider des dossiers à

charge, ou ces procédures qui, comme en Espagne, n'ont respecté quasiment aucune des règles de fonctionnement de l'AEFE. C'est cela qui, pour nous, doit changer. Les collègues ne veulent pas se sentir fragilisés dans leur fonction, ni potentiellement menacés, sachant que de telles irrégularités peuvent être entérinées par la direction. C'est cela qui, pour le SNES-FSU n'est pas acceptable.

Le second volet de la réponse repose sur les pratiques locales. Nous avons encore trop d'exemples de dérives autoritaristes de chefs d'établissement qui mettent la pression, voire menacent des personnels. Là aussi, la direction de l'AEFE doit mettre en pratique ses déclarations d'ouvertures et de bon dialogue, en intervenant pour que cessent ces pratiques. C'est cela aussi qu'ont exprimé les personnels mobilisés le 3 février dans le réseau de l'AEFE.

## 6. Avenir du réseau AEFE

### Maroc

L'AEFE présente le plan Maroc dont le défi majeur est de concilier les objectifs de la loi d'orientation de l'école et le plan d'orientation stratégique de l'AEFE. Le second défi est de conduire cette réflexion face au nouveau public et ses exigences en restant dans les contraintes budgétaires (immobilier, droits de scolarité, plafond des emplois). Pour cela, l'AEFE a conduit, avec ses services, les chefs d'établissement et les SCACs, une réflexion de fond qui s'est concrétisée sous la forme d'un document préparatoire. La deuxième étape est le passage au crible financier du budget pour conduire à des arbitrages, la semaine à venir. Bercy participera à ces arbitrages. La troisième étape sera l'étape de concertation et de discussion avec les partenaires engagés (enseignants, parents ...). Le plan Maroc doit être mis en œuvre à la rentrée 2015.

La directrice rappelle que le plan Maroc n'est pas seul, c'est un volet de la mise en œuvre de ce qui est demandé par la tutelle depuis près d'un an : il est demandé aux ambassadeurs de tous les gros réseaux une réflexion sur ce qui existe dans leurs pays dans le domaine de l'enseignement français et à la française, car les offres complémentaires doivent être intégrées. Ils doivent faire des prospectives qualitatives et quantitatives. En fonction de ces résultats et des objectifs diplomatiques, ils doivent fixer une stratégie d'avenir. Les moyens humains doivent être adaptés.

Le SNES dénonce le fait que ce qui est affirmé est la maîtrise des coûts alors que les effectifs augmentent et que des collègues démissionnent des établissements partenaires.

Les remarques des personnels ont-elles vraiment été prises en compte si on est déjà passé au chiffrage? L'Agence dit que « nous n'avons pas vocation à nous substituer à l'enseignement marocain », et que l'objectif est de respecter le plan d'orientation stratégique. Pour l'Agence, il faut faire des arbitrages et pour cela un premier chiffrage, même provisoire. Le SNES-FSU répond qu'au Maroc comme ailleurs, si les collègues ont été informés, ces plans doivent partir d'une véritable consultation des personnels, par la voie de leurs élu-es. L'Agence décide parfois de telles mesures sans les personnels, mais elle ne fera pas de plan CONTRE les personnels, le SNES-FSU y veillera !

### Europe

La mission d'observation du doyen Perret (IGEN) en Europe se situe dans la même démarche, même si elle n'est pas pilotée par l'AEFE. Elle ne concerne pas que l'Espagne et l'Allemagne. Il y a selon la directrice, au moins deux problématiques, celle de « la nouvelle Europe » et celle de l'ancienne. Le doyen visite tous les types d'établissements. Il effectuera deux missions en Allemagne, deux en Espagne, une en Italie, une au Royaume uni. Les conclusions sont attendues pour juillet. La même réflexion est menée en Amérique latine, dans les pays émergents asiatiques, dans les pays francophones subsahariens. Le Maroc et l'Espagne doivent servir de modèles. Elle est loin d'être terminée.

Le SNES dit qu'il s'agit de questions d'importance pour les usagers et les personnels. La notion de plan consiste souvent à faire des économies, donc les personnels sont inquiets. On s'étonne qu'il n'y ait pas de prise de rendez-vous avec les représentants des personnels. Le SNES a des représentants élus des pays, connus par l'AEFE, des collègues, qui doivent être entendus. Il n'est pas possible que l'on apprenne par hasard la venue de M. Perret. Si on ne veut pas l'avis des représentants, il faut le dire. Le Maroc et l'Espagne ont une majorité de nationaux. Le redéploiement part vers les établissements conventionnés, aux frais de scolarité exorbitants. La directrice va transmettre cette demande des personnels d'être entendus, elle dit que les réformes se feront avec concertation, sans être imposées. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'une mission d'inspection, mais d'observation.

## 7. Questions diverses

### **a. Quel est l'avenir de l'école française de Kyoto en termes d'homologation et celui des personnels en contrat local, notamment quant à l'amélioration de leurs conditions de travail et de salaire ?**

Cette question a fait l'objet d'une réponse écrite dont voici les grandes lignes. Le lycée français de Kyoto étudie la possibilité de déposer une demande d'homologation pour le niveau Cinquième pour la rentrée 2016. Actuellement, les projections prévoient environ 10 élèves entre 2016 et 2018, mais moins de 10 à partir de la rentrée 2018. Néanmoins, un projet de relocalisation pourrait permettre d'augmenter les effectifs de quelques unités. Le conseil d'administration du Lycée Français de Kyoto travaille sur la mise en place d'une grille du personnel administratif et étudie une possible revalorisation des salaires des personnels enseignants du primaire et du secondaire pour la rentrée 2015. Le SNES suivra cette question avec les collègues.

### **b. Comment l'AEFE compte t-elle faire appliquer ses textes sur le recrutement des personnels résidents en Allemagne, notamment sur le point 4 de l'instruction générale 2013 qui dit ( page 8-point 4) « au-delà des priorités (1-2-3), les titulaires de l'éducation nationale résidant dans le pays depuis plus de trois mois constituent le vivier naturel à privilégier dans le cadre des recrutements des résidents » ?**

L'AEFE, par la voix de son DRH, dit que le président de la CCPL et l'Agence sont particulièrement attentifs à la bonne application des règles de recrutement déclinées dans le point 4 de l'instruction générale de 2013 qu'il rappelle. L'Agence dit qu'en cas de non-respect de ces priorités, le DRH peut être saisi. Le SNES rappelle l'historique comprenant la modification unilatérale du barème de recrutement, les interprétations différentes des instructions et le boycott de la CCPL de mars 2014 à Berlin. L'Agence assure que pour la CCPL à venir, il y aura un dialogue très rapproché avec la DRH, de façon à regarder cas par cas ce qui sera proposé et de bien vérifier qu'il n'y aura pas de contradiction entre le classement et ce qui relève de l'instruction générale. Cela devrait éviter, selon l'Agence, un débat pénible qui dure depuis trop longtemps.

### **c. Point sur la situation des actuels personnels de Mexico et leurs droits, y compris syndicaux ( SNES)**

Le SNES a demandé à avoir un point d'information sur la situation des personnels du lycée de Mexico. Nous disposons en effet d'un bilan chiffré sur la prise en charge des personnels ayant quitté l'établissement, mais nous aimerions être informés sur la situation des personnels désormais recrutés localement : leurs obligations de service, leurs droits sont-ils respectés ?

Se sont-ils vus garantir leur droit au dialogue social, à la représentation dans les instances et à l'organisation syndicale ?

L'Agence répond que ces collègues étant en détachement direct, la Direction des Ressources Humaines ne peut pas les suivre. Nos inquiétudes sur la "convention" étaient donc bien fondées. La Directrice nous signale que M. Vallano doit s'y rendre début juin et qu'il pourrait dans ce cas, on l'espère, nous apporter des informations sur la situation de ces collègues.

**d. Russie : quelles suites donne l'AEFE à la situation des recrutés locaux et leur mouvement de grève, en lien avec la baisse subite du rouble ?**

Cette question a fait l'objet d'une réponse écrite.

Dans le contexte actuel de baisse brutale du taux de change euros/roubles, et pour répondre aux inquiétudes des personnels recrutés locaux mais aussi des familles, des mesures financières ont été proposées au conseil d'établissement du 19-02-2015. Une augmentation des rémunérations des recrutés locaux a été mise en place au 1er janvier 2015 de 10% pour le niveau 1 ; de 7,15% pour les niveaux 2, 3, 4 et 5 et de 5,13% pour le niveau 5. La revalorisation de la grille salariale proposée au CE du 19 février 2015, avec effet rétroactif au 1er janvier 2015, a pour objet de tenir compte de la réalité de l'inflation constatée en Russie : une augmentation de 10% pour le niveau 1 de la grille salariale (indice 100 à 147), de 12,93% pour les niveaux 2, 3, 4 et 5 (indice 134 à 389) et de 15,80% pour le niveau 5 (indice 399 à 447). In fine, tous les personnels recrutés locaux obtiendront une revalorisation de 21% (en deux temps) par rapport aux salaires 2014.

Sur place, c'est l'action syndicale qui a payé. Le SNES-FSU, avec les personnels, fera preuve d'une grande vigilance car, compte tenu de la situation des personnels, nous ne sommes pas encore au niveau de la nécessité liée à une situation dégradée, dans une ville où le coût de la vie élevé n'est plus à démontrer.

**e. CPM zone ibérique : pourquoi le projet de zone et sa réécriture se font-ils sans aucune concertation des personnels ( et alors que des améliorations avaient clairement été annoncées au CT du 24 juin 2014) ?**

On nous répond que les personnels sont impliqués dans sa déclinaison au niveau des établissements pour l'élaboration des projets d'école et d'établissement.

Cette réponse n'est pas satisfaisante et démontre une fois encore l'absence totale de consultation des personnels dans le cadre du fonctionnement des CPM. Nous insistons, au delà du manque d'information sur le budget et le compte financier de la mutualisation, sur l'évolution nécessaire du fonctionnement de ces CPM. Que ce soit pour l'élaboration du plan de formation continue (le fonctionnement vertical des cellules de formation continue, lorsqu'elles existent dans les établissements, ne donne pas satisfaction), l'élaboration d'actions de zones, l'élaboration de la carte des emplois des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique, les enseignants sont absents des discussions ! On nous répond qu'une réunion du Comité central de pilotage est prévue pour avancer sur l'information aux personnels. Beaucoup de chemin reste à faire !

**f. Quelle est la situation de l'encadrement ( direction) du lycée français de Marrakech, suite à la mise à la retraite du chef d'établissement ?**

Par décision de la Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la chef d'établissement, honoraire à partir du 19 février 2015, a été placée en mission auprès du lycée Victor Hugo de Marrakech (Maroc) du 9 mars au 30 juin 2015, en vue

d'assurer les fonctions de proviseur de l'établissement, sous l'autorité de l'Ambassadeur et, par délégation de celui-ci, du Conseiller de coopération et d'action culturelle.

Le proviseur du lycée Lyautey de Casablanca détiendra, pendant la durée de ce mandat, les prérogatives attachées formellement à la qualité d'ordonnateur secondaire et disposera d'une délégation de signature nécessaire à la bonne marche de l'établissement. La chef d'établissement assurera en pleine responsabilité la conduite de l'établissement et la définition des orientations stratégiques le concernant, dans les domaines de la pédagogie, de la gestion des ressources humaines, du dialogue social, de la gouvernance, de l'orientation, de l'immobilier et de la communication. Un nouveau proviseur prendra ses fonctions au 1er septembre 2015.

Le SNES souligne tout de même la difficulté dans laquelle est mis une fois de plus le lycée V.Hugo. Le proviseur du lycée Lyautey sera déjà très occupé avec son établissement et il n'aura pas l'occasion de se rendre à Marrakech. Concrètement, par exemple, cela voudra dire que pour la notation administrative des personnels il ne fera que valider les propositions de l'actuel chef d'établissement.

#### **g. Où en-est le dossier de la complémentaire retraite pour les ADL de nationalité française ? Cette problématique se pose dans d'autres pays (Turquie, Tunisie...)**

L'Agence répond que le compte rendu de l'assemblée générale de dialogue social du 4 juin 2014 des EGD du Maroc évoque en question diverse le point sur la retraite complémentaire.

Le représentant du SCAC, sans préjuger de la possibilité de cotiser à un régime de retraite

complémentaire, a demandé aux établissements une étude sur le coût d'adhésion.

Parallèlement, l'AEFE a mené une enquête sur la situation des recrutés locaux dans les EGD prenant notamment en compte la question de la retraite complémentaire des agents de droit privé local. Elle a également rencontré les représentants de la CFE et de la Direction des relations internationales et de la coordination (DRICO) de la CNAV.

L'Agence ne peut convenir seule des affiliations à un régime de retraite complémentaire pour les personnels de droit local et doit s'assurer de leur régularité et de leurs incidences financières pour l'employé et l'employeur. Cette question complexe nécessite de poursuivre l'analyse des échanges avec les différents organismes, des résultats de l'enquête et de l'étude sur le coût d'adhésion à une retraite complémentaire afin de déterminer la faisabilité de cette opération.

Le SNES rappelle que cette question n'a que trop duré et nous sommes une fois de plus devant la même réponse, les DAF qui ont provisionné les budgets pour éventuellement débloquer cette situation. Des collègues sont de plus en plus proches d'un départ à la retraite et si la situation ne trouve pas une issue rapidement cela signifiera pour eux un départ sans complémentaire et donc avec des ressources qui avoisineront les 500€ après des dizaines d'années de travail. Se pose également la question pour des collègues qui cotiseront éventuellement tardivement : est-ce que cela vaut le coup ou pas de se lancer dans une sur-cotisation à 4 ou 5 ans de la retraite ?

L'AEFE répond qu'elle espère pouvoir aboutir avant l'été 2015 et c'est une préoccupation quotidienne.

#### **h. L'AEFE bloque-t-elle la revalorisation du point d'indice des ADL dans le cadre du dialogue social, au Maroc ?**

L'AEFE répond que s'agissant de la revalorisation du point d'indice des ADL au Maroc, elle inscrit sa politique dans le cadre du dialogue social spécifique à ses propres établissements. Toutefois la hauteur de la revalorisation du point d'indice doit être contextualisée dans le cadre global de tous les services français au Maroc, notamment ceux qui relèvent de la Chancellerie ou de l'Institut français.

C'est cette contextualisation d'ensemble qui détermine le niveau annuel de revalorisation du point d'indice et l'AEFE n'ordonne aucun blocage, même si le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis plusieurs années dans l'hexagone.

On notera que pour l'année 2014, l'AEFE a veillé à accompagner, pour ses propres agents, la revalorisation fixée à 1,2 % pour l'ensemble de tous les services au Maroc, de mesures indemnitaires complémentaires, destinées à améliorer la situation de rémunération des ADL.

Patrick SOLDAT  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France et des COM  
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,  
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD,  
Membres du Secteur Hors de France.  
PS/AD/JN/HN/LP/

Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)